Sécurité privée: création d'un réseau de points de contact d'autorités nationales compétentes. Initiative Espagne

2002/0802(CNS) - 13/06/2002 - Acte final

OBJECTIF : améliorer la coopération entre autorités nationales en matière de sécurité privée. ACTE LÉGISLATIF : Recommandation du Conseil 2002H0627(1) relative à la coopération entre les autorités nationales des États membres compétentes pour le secteur de la sécurité privée. CONTENU : Dans la perspective de mieux exploiter les informations obtenues dans le cadre de l'activité des services de sécurité privée, le Conseil recommande, sur initiative espagnole, la mise en place d'un nouveau type de coopération destinée à encourager et faciliter la coopération et la collaboration entre autorités nationales compétentes en matière de sécurité privée afin de : - procéder à des échanges d'expériences liées à la gestion des informations fournies par les entreprises de sécurité privée et présentant un intérêt pour la sécurité publique; - déterminer les meilleures pratiques en la matière. Il est enfin prévu qu'au moins une fois tous les 2 ans, les responsables de cette coopération se réunissent afin de faire le point sur les activités mises en oeuvre. ENTR·E EN VIGUEUR : 13 juin 2002.